

ASSISTANCE ANNUELLE ET / OU VEILLE RÉGLEMENTAIRE

Dans un contexte réglementaire en évolution permanente, BATISAFE vous propose des solutions de veille et d'assistance dans les domaines de l'accessibilité handicapés, de la sécurité incendie, de l'amélioration énergétique, des ICPE et de la sûreté.

VEILLE RÉGLEMENTAIRE

- Veille réglementaire et sélection des textes applicables au patrimoine du maître d'ouvrage ;
- transmission du texte, accompagné d'une fiche d'analyse des experts de BATISAFE et des conséquences sur le patrimoine du maître d'ouvrage - dans un délai de 5 jours ouvrés maximum à compter de la parution officielle du texte réglementaire ;
- mise à disposition d'un espace client sur le site www.batisafe.fr pour toutes les personnes désignées par notre interlocuteur. Toutes les études et rapports seront déposés sur cet espace sécurisé, accessible sur simple connexion internet.

Coût :

- 900 € HT/an

Une synthèse personnalisée de vos nouvelles obligations.



ASSISTANCE RÉGLEMENTAIRE

BATISAFE, réponse aux interrogations formulées par courriel, par les personnes référencées dans le cadre de la mission.

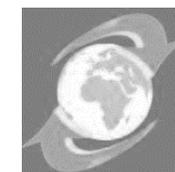
- Remise d'un rapport écrit dans un délai maximum de 5 jours ouvrés ;
- dépôt du rapport sur l'espace client ;
- réunion physique semestrielle.

Coût :

- Jusqu'à 12 questions / an : 600 € HT/an
- Jusqu'à 36 questions / an : 1 680 € HT /an
- Jusqu'à 60 questions / an : 2 640 € HT /an
- Jusqu'à 120 questions / an : 4 800 € HT /an

Plus-value
BATISAFE

- Réactivité ;
- fiches d'analyse personnalisées ;
- assistance téléphonique ;
- implication de tous nos experts.



Une **fiche d'analyse**, c'est :

- un résumé du nouveau texte ou de la problématique ;
- une interprétation des experts de BATISAFE ;
- les conséquences engendrées sur votre patrimoine.



En option :

- des mini audits de votre patrimoine ;
- des analyses sur plans ;

afin de dresser un constat du respect de vos obligations réglementaires, ou de répondre à une problématique précise et urgente.

VOS PROBLÉMATIQUES	NOTRE OFFRE	VOS BÉNÉFICES
Interrogation réglementaire : « Où et comment vais-je trouver ce texte/cet article ». Ou « que signifie cet article ? ».	Une ligne dédiée, une adresse mail : vous vous adressez à un interlocuteur unique qui se charge de tout mettre en œuvre pour vous apporter la réponse dans les délais convenus.	Gain de temps ; Accompagnement.
Imbrication des réglementations : « est-ce que tel point réglementaire n'est pas en contradiction avec une autre loi ? ».	La mise à disposition de toutes nos compétences : ingénieur accessibilité, ingénieurs sécurité, ingénieur environnement, coordonnateurs SSI, etc. Et notre réseau.	Garantie d'une réponse précise et répondant à l'imbrication des domaines.
Disposer d'une réponse objective, à diffuser à mes collaborateurs et/ou à ma hiérarchie ?	Chaque interrogation fait l'objet d'un écrit en 3 parties : la réglementation, l'analyse, la synthèse et les conséquences pour vous.	La possibilité d'aller directement au but, ou non.
Connaître mes obligations.	Au lancement de notre collaboration, nous établissons une fiche récapitulative de vos principales obligations.	La connaissance des principales directives liées à votre (vos) activité(s).
La sélection des textes me concernant.	Au lancement de notre collaboration, nous sélectionnons la réglementation liée à votre activité.	Accès direct aux textes vous concernant.
Avoir à disposition l'intégralité des textes réglementaires.	Site réglementaire : www.theonorme.com	Où que vous soyez, accès à la base réglementaire complète.
Être informé des nouveautés.	Sous 5 jours maximum à compter de la parution du texte, vous recevez ce dernier accompagné d'un rapport écrit.	La connaissance en temps réel des conséquences réglementaires sur votre patrimoine.
Avoir un historique des études, analyses et autres veilles.	via votre espace client sur le site www.caperp.com : sur simple connexion vous accédez à l'historique de nos analyses, des études, des veilles réalisées pour vous au cours des deux dernières années.	Où que vous soyez, vous avez accès à l'ensemble des documents que nous avons réalisés pour vous et à toutes les fonctionnalités de l'espace client CAP-ERP.
Anticiper.	Un rendez-vous au moins annuel afin de faire le point sur vos projets en cours et futurs.	Échange avec un partenaire de proximité.
NOS OPTIONS		
Mon projet est-il aux normes ? ma mise aux normes est-elle totale ?	Études sur plans.	Validation de vos projets.
Mon établissement est-il aux normes ?	Visite de sites.	Compte-rendu de l'ensemble des observations constatées.
LES PRESTATION LIÉES		
État des lieux : « où en suis-je ? ».	Audit administratif.	Rapport décrivant l'ensemble des obligations, à utiliser en fil conducteur
Atteinte des objectifs de mise aux normes.	Définition d'un plan d'actions et suivi des actions avec rendez-vous annuel.	Respect de l'échéancier technique et financier défini ensemble.
Appréhension des Commissions de sécurité.	Assistance à la gestion des ERP	Une sécurité assurée dans les ERP.